



**CONCOURS : RH-F-69 (20) - POSTE SYNDIQUÉ - FEÉSO
AVIS EXTERNE 5
COMMIS DE SOUTIEN AUX RESSOURCES HUMAINES à terme**

Poste : Commis de soutien aux Ressources humaines à terme

Date d'entrée en fonction : Dès que possible jusqu'au 8 septembre 2021

Lieu : Siège social

Pourcentage d'affectation : 35 heures/semaine (1,0 ETP) - 52 semaines/année

Salaire : Selon la convention collective des membres de la FEÉSO

Taux horaire : Entre 19,57 \$ et 24,45 \$ - classification 3

Exigences et qualifications :

- Post-diplôme d'un an en Ressources humaines;
- Minimum d'un an d'expérience accrue en Ressources humaines.

Compétences :

- Démontrer une bonne maîtrise du français et de l'anglais oral et écrit;
- Démontrer une bonne capacité organisationnelle;
- Être capable d'établir ses priorités;
- Faire preuve d'initiative et de débrouillardise;
- Savoir travailler en équipe;
- Faire preuve de discrétion;
- Faire preuve d'entregent;
- Démontrer un bon sens d'analyse;
- Démontrer une bonne compréhension des principes de gestion des ressources humaines;
- Démontrer une connaissance de la structure organisationnelle du Conseil;
- Démontrer une attitude positive du Conseil;
- Démontrer une excellente habileté informatique.

Responsabilités :

La personne qui occupe ce poste relève du directeur des Ressources humaines et a pour rôle d'appuyer les opérations quotidiennes du secteur, particulièrement au niveau de la réception, en plus de faire les suivis nécessaires pour assurer la validité des informations versées au dossier du membre du personnel. De plus, le poste est appelé à servir d'appui direct aux intervenants du secteur.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir le formulaire (Réponse à l'annonce de poste) (en prenant soin de préciser le numéro du concours) avant **12 h le 4 novembre 2020** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur des Ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9

Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794
Courriel : emplois@cspgno.ca

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Jean-Marc Aubin président

Marc Gauthier, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le CSPGNO encourage l'égalité d'accès à l'emploi.